

TOUTE L'ACTUALITÉ PAR LA MAIRIE DES CONTAMINES-MONTJOIE

LETTRE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

1^{ER} TRIMESTRE 2023



MAIRIE
CONTAMINES
MONTJOIE



SOMMAIRE

Le mot du Maire	page 2
Hommage à Clément Jacquemoud.....	page 3
CCAS : les liens avec nos Aînés.....	page 4
La course du Conseil Municipal	page 4
La Saint-Patrick s'invite à l'école.....	page 5
Remise de la médaille d'honneur.....	page 5
Plan de sobriété 2023 SECMH.....	page 6
Réhabilitation de l'Auberge de Notre Dame de la Gorge	page 7
Retour sur la modification simplifiée n°1 du PLU.....	pages 8-9
L'eau	page 10-11
Voie Romaine cet hiver.....	page 11
Cadre de vie aux Contas : la médiathèque	page 11
Patrimoine : Église de la Trinité, un point sur les travaux en cours	page 12
Schéma directeur des mobilités douces.....	page 13
Aménagement de "l'Espace de Loisirs des Loyers".....	page 14
La fête de village 2023.....	page 15
Réunion Publique	page 16

LE MOT DU MAIRE

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Avec quelques jours de retard, voici la lettre d'infos du 1^{er} trimestre 2023.

Comme vous le constaterez, celle-ci est un peu différente des précédentes car survenant quelques jours après le drame que vient de vivre notre village.

Nos montagnes aussi belles soient-elles, ont ôté la vie à 6 personnes dont Clément, l'enfant du pays et c'est pourquoi nous avons souhaité écrire cette lettre en noir et blanc. Par respect pour la famille de Clément, l'actualité vous est présentée simplement, et les rares photos ont perdu leurs couleurs.

Aujourd'hui, nos pensées vont d'abord vers Emilie, Lucas, Taïna, Madé, Patrice et Chloé et toute notre collectivité partage leur immense douleur. Bien sûr nous pensons également aux familles des 5 autres victimes.

La vie de notre village doit continuer. Vous retrouverez dans cette lettre les informations qui ont jalonné les premiers mois de l'année ainsi que des explications détaillées sur certains de nos choix.

Je vous donne rendez-vous le 26 avril prochain pour une nouvelle réunion publique qui, je l'espère, apportera des réponses à vos nombreuses questions sur l'aménagement du centre village et "l'Espace Loisirs des Loyers".

Cordialement
François Barbier

MERCI POUR VOTRE LECTURE !

Retrouvez l'actualité en continu et cette Lettre d'informations sur

le Site Web : <https://www.mairie-lescontamines.com/les-bulletins-d-informations-publications-newsletters>

et Facebook : www.facebook.com/contasflash



En cette belle journée de dimanche de Pâques, tous les feux étaient au vert pour évoluer sereinement dans nos montagnes contaminardes. Les Dômes de Miage au printemps font partie de ces itinéraires privilégiés des alpinistes aguerris.

La descente à skis sur le glacier d'Armancette est la récompense aux efforts effectués depuis le départ des refuges à l'aube.

Malheureusement, en cette fin de matinée une rupture du manteau neigeux s'est produite au niveau sommital des Dômes, dévalant la face sur plus de 1000 mètres.

15 randonneurs se sont retrouvés piégés dans cet amas de neige dont le gigantesque aérosol a été vu de partout aux alentours.

Suite aux recherches effectuées jusqu'au lundi matin par les équipes de secours dépêchées sur cette immense zone, huit personnes ont été retrouvées indemnes physiquement, une autre blessée et six sont malheureusement décédées.

Six personnes passionnées et reconnues pour leur simplicité montagnarde, six personnes attachantes, pleines

d'humour, attachées aux valeurs locales, et impliquées quotidiennement dans la vie de leurs villages de résidence.

Nous ne regarderons plus cette face comme avant.

Leurs sourires et leurs visages resteront gravés à jamais dans les six plus beaux cristaux de la Combe d'Armancette.

Bien sûr la montagne reprendra naturellement ses droits, et la descente à skis sur le glacier d'Armancette sera toujours une récompense mais implacablement notre cœur pleurera à chaque nouveau passage en ce lieu.

Jean-Luc et Babette

**« La montagne n'est ni juste ni injuste. Elle est dangereuse »
Reinhold MESSMER**

Certains se souviendront de tes blagues pendant l'apéro des guides au refuge du Goûter ou d'un lever de soleil au sommet du Mont Blanc ou des Dômes, là où tu guidais tes clients afin qu'ils réalisent leur rêve.

D'autres se souviendront de toi sur un chantier en charpente ou assis sur un pylône de télésiège accompagné de ta bonne humeur permanente.

Pour moi ce sera vingt ans d'amitié et une bonne partie de notre jeunesse passée ensemble, à skier, grimper, parcourir la montagne ou bricoler un truc. Ensemble on a débuté la montagne et on a formé une belle cordée qui nous a mené au métier de guide. Et surtout on s'est énormément marré !

Mathias Dunand

CCAS : LES LIENS AVEC NOS AÎNÉS

Le traditionnel repas de Noël organisé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a eu lieu le dimanche 11 décembre 2022.

Cet événement a été très apprécié de tous.

Les personnes de 80 ans et plus ne pouvant participer à cette journée, ont reçu un colis de gourmandises, confectionné par la Maison Alp'n aux Contamines.

Des élus du CCAS ou de l'Équipe Municipale ont distribué ce panier aux bénéficiaires afin de prendre de leurs nouvelles et leur souhaiter le meilleur pour l'année à venir.

Un moment d'échange qui est toujours le bienvenu.

Début février, nos aînés en Ehpad ou maison de soins ont également reçu un petit cadeau apporté par Noëlle et Marielle. Même s'ils ne vivent plus dans le village, nous ne les oublions pas.

Le CCAS a repris ses Coutères dès le printemps.

Les « après-midi jeux » du vendredi ont toujours lieu au presbytère.

Le Centre Communal d'Action Sociale reste toujours à votre service, votre écoute. N'hésitez pas à nous contacter si besoin : ccas@mairie-lescontamines.com

Marielle Mermoud, Vice-Présidente CCAS



LA COURSE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 25 mars dernier a eu lieu la traditionnelle Course du Conseil Municipal avec une nouveauté cette année pour les plus petits (années 2019-2018) qui évoluaient sur la piste verte des Foyères plutôt qu'au Signal. Nous saluons d'ailleurs cette initiative de l'ESF car le jour J, la météo n'était pas des plus favorables !

Quelques 73 coureurs ont donc participé, et l'ambiance, notamment sur la course des biberons, était très chaleureuse. L'émotion des parents était perceptible pour la première compétition de leurs « bébés » et tous ont franchi la ligne d'arrivée devant un chronométreur imperturbable !

La remise des prix a clôturé cette belle journée et dans la grande salle de l'Espace Animation tout le monde était là, enfants, parents et grands-parents, pour applaudir les petits champions.

Chacun a reçu un lot et nous tenons à remercier chaleureusement les établissements qui ont été partenaires de cet événement et qui ont permis à tous les coureurs, y compris les disqualifiés, de repartir avec un cadeau !

Bravo à tous les enfants et rendez-vous l'an prochain.

Babette Mollard



LA SAINT-PATRICK S'INVITE À L'ÉCOLE



Du 15 au 18 mars, les enfants de l'école Alexis Bouvard ont bénéficié d'animations organisées par le service de la vie scolaire.

Au programme :

- Un goûter raconté a été proposé à la médiathèque afin de découvrir des contes et légendes de l'Irlande.
- Le jeudi, la salle de restauration s'est ornée de vert et notre chef cuisinier a concocté un délicieux « menu découverte » aux saveurs irlandaises.
- Le jeudi, les enfants du périscolaire, parés de leur confection travaillée lors des "p'tits ateliers" du soir, ont été bercés par des mélodies celtiques proposées par le groupe des Vandalous. Le lendemain, ils ont découvert les giges ou autres cercles circassiens lors d'un bal folk.

Estelle Tuaz-Torchon, responsable vie scolaire

REMISE DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR

Estelle TUAZ-TORCHON, agent de la Commune des Contamines-Montjoie a fêté ses 20 ans de service en tant qu'agent de la fonction publique territoriale.

A ce titre, le 5 avril dernier, le Maire lui a remis la médaille d'argent, distinction honorifique récompensant vingt années de carrière.

Entourée de nombreux de ses collègues et des membres de l'équipe municipale, c'est avec beaucoup d'émotion qu'Estelle s'est vue remettre sa médaille. Estelle est secrétaire générale de la mairie depuis le mois d'août 2022 et s'occupe également du service scolaire, rôle qu'elle assume avec passion. Sportive de très bon niveau, elle est une collaboratrice dévouée et compétente au service de notre collectivité. La Commune lui est reconnaissante de son travail et de sa bonne humeur qui a été mise en avant par tous.

Babette Mollard et Antoine Plasson-Favoriti



PLAN DE SOBRIÉTÉ 2023 SECMH

Cet automne, l'État a demandé une réduction de consommation d'énergie de 10 % à toutes les entreprises et tous les foyers Français.

En bon élève, nous avons donc établi un plan de sobriété énergétique.

Plusieurs axes ont été choisis afin de répondre à cet objectif de 10 % :

- Fermeture du domaine skiable une semaine plus tôt, soit le 16 avril 2023 au lieu du 23 avril initialement prévue.

- Pas d'allongement d'une demie heure en moyenne des horaires d'ouverture quotidienne du domaine skiable à la fin janvier, sauf pour les appareils du secteur Montjoie.

Ces deux principales mesures doivent nous permettre d'escompter une réduction d'environ 6 % de notre consommation électrique.

Pour les autres 4 %, des mesures annexes ont été définies :

- Télésiège de Roselette fermé pour la saison ;

- Le télésiège de Nant rouge ouvert uniquement le week-end et les vacances scolaires ;

- Le service de nuit de la télécabine de Montjoie 1 jour sur 2 en période scolaire ;

- Une nocturne hebdomadaire aux Loyers en période scolaire ;

- Et bien sûr d'autres mesures internes à l'entreprise ont été mises en place comme, la maîtrise du chauffage des gares, des cabanes, des transformateurs non utilisés et un plan d'isolation énergétique de nos bâtiments.

En parallèle, les coûts de l'énergie électrique ont flambé, et notre entreprise n'est pas épargnée.

Notre contrat de 3 ans avec le fournisseur EDF arrivait à échéance fin novembre 2022, et malgré les conditions inacceptables du nouveau contrat proposé, nous nous sommes résignés en juin à signer pour les 3 prochaines années.

Nous achetons depuis le 1er décembre 2022 le MWh heure à 280€ contre 68€ précédemment.

La consommation annuelle de notre domaine skiable est d'environ 3 800 MWh.

Bien entendu à la fourniture électrique il faut rajouter le transport et les diverses taxes d'acheminement.

Bien sûr, ces mesures issues de notre plan de sobriété ne plaisent pas à un certain nombre.

Les questions ou remarques les plus fréquemment posées cet hiver :

- *Le prix du forfait par rapport aux horaires ?*

Notre plan de sobriété nous a permis de limiter l'augmentation des tarifs cette année, malgré la flambée des coûts de l'énergie (Électricité et Gasoil). Une augmentation tarifaire qui aurait dû être de l'ordre de 10 à 15 %.

- *Pourquoi les autres domaines skiables n'ont pas tous pris de telles mesures ?*

Les autres gestionnaires n'ont peut-être pas été sensibles à la demande de l'Etat...

De plus, toutes les entreprises ne sont pas impactées par la flambée des coûts de l'énergie électrique de la même manière. Certains domaines skiables ont la chance d'avoir encore un ancien contrat avec EDF cette année et l'année prochaine.

Ceci pose d'ailleurs un réel problème de concurrence déloyale et d'équité entre domaines skiables. Ce point a été remonté au Gouvernement par notre Syndicat des domaines skiables. Affaire à suivre donc....

Malgré tout, nous pouvons nous réjouir d'avoir pris la bonne décision de ne pas rogner sur notre production de neige (et ses charges induites) en début d'hiver. Cela nous a permis de pouvoir offrir un domaine skiable praticable et de qualité malgré le faible enneigement que nous connaissons depuis le début d'hiver.

Aujourd'hui comme demain, notre objectif principal reste toujours d'offrir le meilleur service et la meilleure expérience possible à nos usagers du domaine skiable.



Didier Mollard
Directeur Général de la SECMH



Il ne reste plus que quelques jours pour souscrire aux Titres Participatifs (date limite : 30 avril)

Le projet de réhabilitation de l'auberge (et création d'un centre culturel) avance bien. La SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) qui porte le projet de réhabilitation a été créée en décembre dernier. Le Permis de Construire a été déposé ce mois-ci. Nous essayons de tenir le planning qui aboutira à une ouverture juste avant l'été 2024.

L'équipe de bénévoles qui gère le projet se focalise actuellement sur le financement dont le budget global est de 1.450.000€. Ce financement aura 3 sources :

- Des subventions pour un montant espéré de 950.000€ ; les dossiers ont été déposés et sont en cours d'instruction ;
- Des prêts bancaires pour un montant de 400.000€ ; des offres de prêts ont été reçues de 4 établissements bancaires ;
- Des titres participatifs pour un montant espéré de 200.000€ ; début avril, nous avons reçu des engagements pour un montant de 140.000€.

La date limite fixée pour le versement des titres participatifs est le 30 avril, **il ne reste donc plus que quelques jours !**

Pour rappel, ces prêts participatifs sont bien des prêts, remboursables au bout de 7 ans, et portant rémunération (intérêts). Ils permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt pour 25% du montant de l'investissement (donc du prêt). Outre la possibilité de marquer son intérêt dans ce projet, il s'agit d'un investissement financier attractif, rémunéré entre 3,3 et 4,5 % selon les futurs résultats financiers de la SCIC.

Tous les détails, y compris les modalités de souscription, sont disponibles en s'adressant à : tp.lagorge@gmail.com

*Michel Bouvard
Gérant de la SCIC « La Gorge – Accueil & Culture »
Avec l'équipe, Michel Belin, David Mermoud, Dominique
Mermoud et Dominique Leblanc*

RETOUR SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU

Cette modification simplifiée n°1 du PLU a été approuvée en Conseil Municipal le 30 mars dernier. Elle avait pour objectif de définir clairement les bases du PLU pour le projet d'aménagement du centre-village, pour lequel l'appel à projets est lancé ce mois-ci auprès de 4 candidats qui ont été sélectionnés à la suite de l'appel à candidatures émis en janvier. Pour éviter toute ambiguïté, il était en effet nécessaire que l'empreinte foncière du projet d'aménagement coïncide avec la zone UH1 du PLU. La décision la plus visible résultant de cette modification simplifiée n°1 du PLU est le renoncement aux 2 ER 7 & 8 (Emplacements Réservés) et donc à la voie de contournement du centre. Cette voie faisait partie du projet de réaménagement du centre-village de deux mandatures précédentes, et également de nos objectifs de départ.

Le rapport sur la modification simplifiée n°1 du PLU, établi par Mme Sylvie Vallet qui avait déjà rédigé le PLU approuvé en 2017, a été présenté lors du Conseil Municipal du 30 mars. Ce rapport précise en particulier que la voie de contournement ne faisait pas partie du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD, approuvé, comme le PLU, en 2017), qui définit les orientations du développement urbanistique des Contamines. **En clair, le PADD et le PLU n'imposent pas de faire cette voie de contournement.**

Fin 2020, après notre élection, puisque cette voie de contournement faisait partie de nos objectifs, nous avons lancé une analyse détaillée avec un bureau d'étude de voirie expert (Infraroute), le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et les parties prenantes (Orange, EDF, les propriétaires des parcelles concernées par cette voie). Au terme de cette analyse, nous avons été contraints de conclure qu'il n'était pas possible de mettre en oeuvre cette voie de contournement pour des raisons administratives, techniques et financières. **Cette conclusion faisait également suite aux recommandations du CAUE et d'Infraroute.**

Aussi surprenant que cela puisse paraître, aucune étude n'avait jamais été entreprise au sujet de cette voie, aucun contact n'avait été pris avec les administrations concernées ou les propriétaires des bâtiments (Autocom Orange, transformateur EDF) dont la voie nécessite la démolition, ni même avec les propriétaires privés du foncier que la voie traverse.

Pour rappel, la voie de contournement avait comme point de départ le nord de la mairie. Elle devait descendre sur le parking actuel en contrebas de la mairie, se prolonger le long du talus appartenant à des privés,

traverser le P'Tou, traverser à nouveau des terrains privés, pour rejoindre la RD902 juste avant la Cressoua.

Voici une esquisse de l'emplacement de cette voie de contournement telle que prévue par la mandature précédente et telle que nous l'envisagions au début de notre mandature :



Et tous les problèmes posés par cette voie de contournement, à partir de son point de départ :

✦ **1 - Le bâtiment "autocommutateur" Orange :**

Ce bâtiment contient les équipements qui assurent la connexion internet et téléphone vers chaque habitation sur la Commune des Contamines, ce qui laisse imaginer la complexité de la connectique à l'intérieur de ce bâtiment. Il devait être détruit pour laisser passer la voie de contournement. Nous avons demandé à Orange un devis pour opérer un transfert des équipements vers le sous-sol de la mairie (devis qui n'avait été demandé par aucune mandature précédente). Réponse d'Orange : 650.000€, coût auquel il faut ajouter l'aménagement du sous-sol de la mairie (hauteur sous plafond insuffisante), le rachat du terrain qui appartient à Orange et la destruction du bâtiment.

Coût total : environ 1.000.000€

✦ **2 - La descente de la voie de contournement vers le parking :**

Pour cette section de la voie de contournement, un «Emplacement Réservé» (ER8) était défini sur le PLU.

Un prix d'acquisition de cet ER8 avait été négocié avec le promoteur des Cascades par la mandature précédente (120.000€). Reste que personne n'avait identifié que la pente de la voie de contournement sur ce tracé est de... 15%, ce qui n'est pas admis en station de montagne, sauf à chauffer le sous-sol de la voie, solution qui coûte très cher et qui est on ne peut plus contestable sur le plan écologique.

Coût total estimé (voirie et achat ER8) : 1.500.000€

✦ **3 - La traversée du parking :**

Là encore, le problème est de taille : la moitié ouest du

parking, en dehors de l’empreinte foncière du projet de réaménagement du centre (entre la façade ouest du projet et le talus) est en zone rouge du PPRN, Plan de Prévention des Risques Naturelles. Les autorités administratives (DDT) nous ont confirmé qu’ils n’autoriseraient pas que la voie de contournement transite dans cette zone rouge, quand bien même une partie du parking actuel est située dans cette même zone rouge (ce parking ayant été aménagé avant l’élaboration du PPRN). La seule solution serait donc de faire passer la voie de contournement en zone bleue du PPRN, en souterrain, sous les bâtiments qui sont prévus dans le cadre du projet de réaménagement du centre-village (hôtel et résidence hôtelière). Ce qui conduit à un autre problème : le volume (longueur / largeur / hauteur) occupée par la voie de contournement compte tenu des gabarits nécessaires (pompiers, bus) a été évalué à 2000m³ (100m x 5m x 4m). C’est donc autant de volume que l’aménageur du centre n’aurait pas pu mettre en valeur avec, par exemple, des espaces sportifs. Cette réduction de volume exploitable remettrait entièrement en jeu l’équilibre financier du projet, déjà précaire parce que nous avons opté pour une densité de bâtiments bien plus faible (avec des ouvertures vers le fond de vallée et le Mont Joly) que le projet de la mandature précédente. Estimation du coût de la perte financière que la Commune aurait à financer auprès de l’aménageur du projet: 1.000.000€

✦ **4 - Le passage à l’ouest du lotissement Gruz (boutique Diversités, Rhodos, 4807 et copropriétaires privés) :**

Là aussi, un emplacement réservé (ER7) est prévu au PLU, qui traverse des terrains privés (donc à racheter). Dès le premier trimestre de notre mandat, nous avons rencontré les propriétaires qui nous ont exprimé leur ferme opposition à la construction d’une voie de contournement sous leurs fenêtres. La Commune pourrait néanmoins imposer la construction de cette voie au terme d’une déclaration d’utilité publique, qui sera inévitablement contrée par des recours devant le tribunal administratif, avec un blocage de la situation pour une durée de 3 ans minimum.
Coût total estimé (voirie et rachat terrain) : 1.000.000€

✦ **5 - Le passage du poste-transformateur EDF (petit bâtiment au sud-ouest du lotissement Gruz) :**

Les choses se compliquent encore un peu plus... Nous avons contacté EDF pour savoir si le bâtiment contenant le transformateur qui alimente le centre du village pouvait être déplacé. Réponse d’EDF : non, ce transfert n’est pas envisageable. Et comme le passage à l’ouest de ce bâtiment, côté talus (comme indiqué sur le tracé de la voie de contournement en page 8), est en zone

rouge du PPRN, aucune alternative n’est possible. Cet endroit est un point de blocage sans solution.
Coût estimé : indéfinissable, plusieurs millions d’€ peut être, en forçant la main d’EDF.

✦ **6 - La traversée du P’Tou :**

Cette traversée, qui est située en zone d’instabilité de terrain, nécessiterait de prolonger la canalisation du P’Tou et d’entreprendre des travaux importants de soutassements et de consolidation du terrain.
Coût total estimé (pont et canalisation du P’Tou) : 2.500.000€.

✦ **7- La traversée du terrain entre le P’Tou et la Cressoua**

Cela nécessiterait l’accord des propriétaires que nous avons rencontrés et qui n’y sont pas favorables. Comme pour le point 4-, nous pourrions lancer une déclaration d’utilité publique suivie d’une expropriation, qui serait contestée en justice, ce qui prendrait plusieurs années, et sans garantie de la gagner. Notons que le terrain est situé en zone constructible, donc à un niveau de prix important. A cela, il faut rajouter le coût de construction de la voie.
Coût total estimé (voirie et achat terrains) : 2.500.000€

CONCLUSION :

Si tant est qu’une solution existe (bien mise à mal par la question de la pente de 15% et le poste transfo EDF non déplaçable), le coût d’une voie de contournement s’élèverait au minimum à 10 - 12 millions d’€, montant validé par le bureau d’étude Infraroute.

Nous avons interrogé les organismes d’état quant à la possibilité d’obtenir des subventions pour financer cette voie de contournement. La réponse est claire : ni le département, ni la région, ne financeraient une telle voie. La référence, utilisée par certains, à la réalisation du pont de St Gervais est inappropriée : ce pont est un ouvrage départemental, construit par le département pour relier entre elles deux routes départementales, la RD 902 et la RD 909. Notre voie de contournement serait une voie communale, construite par la Commune, elle reste d’un strict intérêt local.

La seule façon de financer la voie de contournement sur notre commune serait donc par la dette en faisant appel à l’emprunt, ce qui, compte tenu des montants considérés, **est clairement inenvisageable, car impliquant un triplement de la dette actuelle.**

On peut aussi s’interroger si une telle construction, entièrement dédiée à la circulation automobile et utilisée quelques semaines seulement par an, avec une importante production de béton et de bitume, dans un envi-

ronnement calme et préservé, **a encore un sens à une époque où nous nous devons d'être raisonnables sur le plan écologique.** Il est, à ce titre possible, voire probable, que le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) qui s'impose à nous depuis le 22 août 2021 et qui oblige les territoires à diviser par 2 la consommation d'espaces sur la période 2021 à 2031 par rapport aux 10 dernières années, conduise à un simple veto des autorités administratives.

Ceci étant, nous maintenons notre engagement d'aménager une traversée du centre apaisée, avec des voies piétonnes prioritaires, pour une déambulation douce indispensable et attendue depuis longtemps par tous les habitants.

Michel Bouvard, pour l'Équipe Municipale

L'EAU



Comme nous le savons tous, l'eau est un bien commun, une ressource vitale, précieuse, fragile et actuellement abondante aux Contamines. Il s'agit de l'utiliser à bon escient. Plusieurs dispositions ont été prises sur ce sujet :

✦ La réécriture du règlement de l'eau, auquel tout abonné de la Commune est soumis par contrat (délibération du Conseil Municipal du 26 janvier 2023). Il précise les conditions de fourniture d'eau potable, la location des compteurs, le raccordement aux réseaux (eau potable et eaux usées), les modalités des relevés de consommation, les responsabilités en cas de fuite, etc. Ce document est disponible sur la page dédiée du site web de la mairie, nous vous invitons à prendre connaissance de ce nouveau document :

www.mairie-lescontamines.com/eau-et-assainissement

✦ La révision des tarifs :

Jusqu' alors, il y avait 3 tranches de tarification pour la fourniture d'eau potable : T1 : de 0 à 40 m³ par an, T2 : de 41 à 200 m³ et T3 : au-delà de 200 m³. Ce tarif historique affectait un tarif plus faible aux gros consommateurs, ce qui ne conduit pas les usagers à modérer leur propre consommation. Après une étude comparative des tarifs de l'eau sur les différentes communes du département, nous avons mis en place une tarification à une seule tranche, au tarif de 1,20 € HT / m³. Cette décision sera applicable à partir de juillet 2023. Idem pour le tarif de l'assainissement des eaux usées, fixé à 1,20 € HT / m³.

✦ La simplification de la facturation :

A partir de juillet 2023, chaque usager n'aura plus qu'une seule facture annuelle à régler, à la place de 2 actuellement. Cela simplifiera le travail des services, sans alté-

rer la qualité pour les usagers.

✦ Les relevés :

Un travail important a été engagé pour sécuriser les relevés des compteurs. Le service technique demande maintenant de joindre une photographie de l'affichage du compteur à la déclaration annuelle de consommation. Cette procédure élémentaire va permettre de simplifier le travail, de sécuriser l'information et d'éviter les erreurs, difficultés et litiges potentiels.

✦ L'entretien des réseaux :

les équipes techniques sont à l'affût des fuites sur le réseau. La détection est effectuée par observation visuelle, signalements et analyse acoustique par une société spécialisée. Vous avez pu observer un véhicule de la société EAURESEAU se déplacer dans la Commune et effectuer son travail, de jour comme de nuit. C'est un travail régulier qui est effectué par les équipes. Elles sont ici remerciées pour leur travail de qualité et leur engagement.

✦ La protection de la ressource en eau :

C'est un sujet majeur. Des épisodes météo sévères ont conduit à des perturbations sur la fourniture d'eau potable. On se souvient de l'avalanche d'Armanette (10 déc. 2021) ou des orages intenses estivaux (1er juillet et 22 août 2022), qui ont conduit à des perturbations dans la fourniture d'eau potable aux habitants des Contamines.

Pour faire face à cette situation instable, une étude a été commandée à HYDRETUDES, qui a rendu son diagnostic et ses préconisations fin 2022. Des travaux importants sont nécessaires sur l'alimentation des 3 réservoirs de la Commune : les Prélets, les Fieugiers et les Grassenières. Nous avons inscrit au budget primitif

“Eau & Assainissement 2023” une somme de plus de 850.000 € HT pour cette opération. Nous sommes en attente du montant des subventions publiques qui seront accordées à ce projet (Etat et Conseil Départemental 74). Les travaux débuteront ce printemps, dès que les conditions du terrain le permettront. Des installations complémentaires permettront aux services techniques de suivre en temps réel et à distance la qualité de l'eau collectée dans chaque réservoir. Et, bonne nouvelle : la purification bactériologique de l'eau va être assurée par un traitement spécifique aux rayons ultra-violet dans chaque réservoir, ce qui va permettre de ne plus utiliser le traitement chimique au chlore, qui avait été exigé en 2021 par l'Agence Régionale de la Santé (ARS). Nous n'aurons plus à subir le désagrément passager du goût chloré de l'eau, auquel les Contaminards sont sensibles, à juste titre.

Toutes ces actions devraient améliorer la qualité du service de l'eau potable et de son assainissement. Nous avons pris plusieurs mesures pour assurer une utilisation rationnelle et responsable de l'eau, et nous demandons la coopération de chaque abonné pour respecter le règlement et le délai d'envoi de votre relevé consommation d'eau, dûment accompagné de la photo à jour de votre compteur.

Pour le bien de tous, nous invitons chaque usager à consommer l'eau avec modération, dans un souci écologique partagé.

*Rédaction : Michel Belin
Correspondantes : Sofia, Vanessa*

LA VOIE ROMAINE CET HIVER

Vous avez certainement constaté cet hiver que nous avons bloqué une partie des Rochassets sur la Voie Romaine.



Tous les hivers, nous avons de la glace sur ce fameux passage. Les randonneurs, toujours plus nombreux, en sont parfois effrayés.

Mais cette année, la glace est montée en épaisseur (+ de 50 cm). Par endroit, elle tenait toute la largeur et rendait

impossible son parcours sans crampons. Avec les guides du Val Montjoie, nous avons tracé un itinéraire de délestage qui sera amélioré cet été. Personnellement, en plus de 40 ans de pratique sur cet itinéraire, je n'avais jamais vu une telle ampleur.

Depuis cette alerte, nous avons pris un arrêté et mis des filets en place pour inciter les randonneurs à utiliser notre déviation.

Cette situation, due au gel et dégel plus fréquents dans cet endroit, sera surveillée dans les années à venir. Encore une conséquence de l'augmentation des températures....

Avec le printemps la glace a fondu. Nous avons levé l'arrêté et réouvert la section des Rochassets concernée. Nous ferons les travaux sur cette section dès que l'équipe des sentiers sera en place.

*Bertrand Doligez.
Elu et guide.*

CADRE DE VIE AUX CONTAS : LA MÉDIATHÈQUE

Vous avez pu constater que les horaires d'ouverture au public de la médiathèque ont été temporairement réduits. Nous sommes attentifs à assurer la continuité de ce service public. Un recrutement en cours devrait permettre un retour à la normale, prochainement. Merci d'accepter ce désagrément passager. Ces horaires sont encore susceptibles d'évoluer : nous vous invitons à les consulter sur la page dédiée du site web de la Commune :

www.mairie-lescontamines.com/mediatheque

Nous rappelons qu'un service numérique complémentaire a été mis en place :

www.savoie-biblio.fr/e-medias.aspx
<https://portal.mediatheque-numerique.com>

N'hésitez pas à vous en servir. Des formations spécifiques seront organisées pour permettre de maîtriser ces nouveaux outils.

*Rédaction : Michel Belin, pour la commission "cadre de vie"
Correspondants : Estelle, Antoine*

L'instrumentation électronique des différentes fissures des murs et voûtes du bâtiment a été mise en place depuis début décembre, pour une durée de 12 mois complets. Ainsi, nous pouvons suivre leur évolution en temps réel.

Une certitude : le bâtiment "bouge" en fonction des conditions : température, hygrométrie et poids de neige sur la toiture. Ces informations sont précieuses et indispensables aux professionnels qui seront en charge d'effectuer la reprise en sous-œuvre des fondations, prévue courant 2023. Ces travaux vont perturber l'accès à l'église et à ses abords, dans les mois à venir. Les informations seront diffusées en temps utile. Merci par avance d'accepter ces désagréments passagers, au service de la réparation en profondeur de ce bâtiment patrimonial.

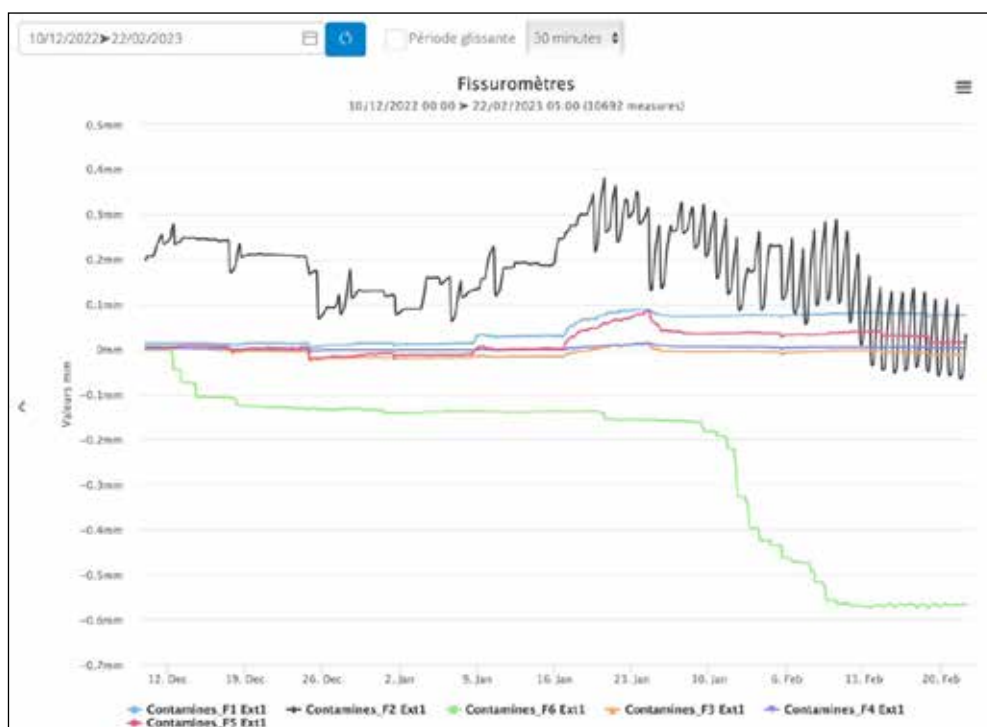
Pour co-financer l'ensemble des travaux, nous rappelons qu'un appel aux dons est en cours depuis l'été 2022, via la Fondation du Patrimoine : www.fondation-patrimoine.org/79560

A ce jour, la somme recueillie dépasse 18.000 €. La confidentialité des dons est assurée par la Fondation, et la Commune n'a pas la possibilité de remercier personnellement chaque donateurs. Merci à chacun pour sa contribution.

Bonne nouvelle : en janvier 2023, la Fondation a abondé le montant des dons par une somme complémentaire de 8.000 €, portant ainsi le montant disponible à plus de 26.000 €.

La souscription reste ouverte pendant toute la durée des travaux. De nouveaux dons sont encore possibles, ouvrant un droit à un nouvel avantage fiscal pour cette année 2023.

Rédaction : Michel Belin
Correspondante : Vanessa



Evolution de la réponse des capteurs électroniques installés, montrant de l'évolution des différentes fissures du bâtiment en fonction du temps, échelle : - 0,7 > +0,5 mm, période : 10 déc 2022 > 22 févr 2023.

Début 2022, nous avons passé une commande aux 2 bureaux d'étude SYSTEMD et ABEST pour l'établissement d'un schéma directeur des mobilités douces. Ce schéma directeur a un double objectif : le premier, évident, de faciliter les déplacements à pied ou à vélo sur la Commune et donc de laisser, autant que possible, la voiture au garage pour tous les déplacements locaux. Le second s'attache à l'accueil touristique et au développement des activités de cyclotourisme et VTT/VAE, en particulier dans l'intersaison.

Les bureaux d'étude contractés ont commencé par un diagnostic sur la situation de notre fond de vallée. Une enquête a été faite concernant les flux de circulation automobile. De nombreux socio-professionnels ont été consultés. A la suite de ces diagnostics, tout un ensemble de propositions a été étudié. Elles ont été présentées lors de la réunion publique du 25 juillet 2022.

Depuis juillet, nous avons travaillé à les sélectionner entre les « irréalistes », les « trop chères », les « souhaitables » et les « indispensables ». Nous avons ainsi pu établir avec les 2 bureaux d'étude un schéma directeur avec 4 axes ou objectifs :

- Axe 1 : améliorer & fluidifier le parcours de la clientèle touristique ;
- Axe 2 : inciter à l'usage de transports alternatifs à la voiture pour les déplacements internes à la station,
- Axe 3 : faciliter les déplacements doux pour les besoins du quotidien ;
- Axe 4 : développer une offre vélo / VTT interconnectée aux territoires voisins.

Un résumé synthétique de ce schéma directeur est consultable sur le site web de la mairie.

Ce schéma directeur complet comprend 21 fiches-actions (non publiées sur le site), avec pour chaque fiche, un descriptif détaillé et une évaluation du coût.

Chacune de ces fiches-action vont maintenant nécessiter un travail administratif important. Certaines supposent une modification du PLU (exemple : emplacements réservés), ou des autorisations des services de l'État (exemple : analyse hydrologique, analyse géotech-

Bus électrique autonome qui devrait être testé sur notre Commune



nique). Ces fiches-action constituent par ailleurs un investissement considérable d'environ 3,4 millions d'€ au total.

Sur ces bases, nous avons essayé de les programmer sur les 4 prochaines années. **Mais compte tenu des délais administratifs, des incertitudes concernant notre capacité budgétaire et des priorités à définir entre ces actions et les autres projets (voirie, centre, église, eau & assainissement, etc.), ce planning est purement indicatif à ce stade et est appelé à évoluer.**

Sur les 21 fiches-action annoncées, 7 sont programmées sur l'année 2023. Mais, comme il vient d'être précisé, rien n'est acquis et tout va dépendre, en particulier, de la possibilité d'obtenir les subventions nécessaires à leur réalisation.

Nous vous invitons à prendre connaissance des axes de ce schéma directeur. Vos commentaires et suggestions sont évidemment les bienvenus - nous en tiendrons compte, rien n'est figé dans le marbre. Merci de les envoyer à l'adresse suivante :

votreavis@mairie-lescontamines.com

*Pour l'équipe municipale,
Michel Bouvard*



Depuis 2 ans, nous travaillons sur l'aménagement de cet espace, dont l'élément essentiel est la patinoire. Cette patinoire n'est pas sans poser de nombreux problèmes :

- Elle a été achetée d'occasion, elle prend environ une semaine à une équipe de 5 à 8 employés municipaux pour être montée, idem pour le démontage, les coûts d'entretien sont très élevés, les groupes froids sont en bout de course ;
- Son déficit d'exploitation (recettes – coûts) est d'environ 150.000€ par an. Ce déficit ne peut que s'amplifier avec la forte augmentation des coûts de l'énergie, et avec le réchauffement climatique qui se traduit par des hivers plus doux et plus pluvieux.

Face à cette situation, nous avons analysé et chiffré différents scénarios. Nous sommes arrivés à la conclusion que le scénario le plus raisonnable consiste à :

- Réduire la taille de la patinoire à 800m² ;
- Garder le principe d'une patinoire démontable pour que l'espace puisse être utilisé en été, que ce soit pour des tournois de pétanque, des activités associatives, sportives ou culturelles;
- Couvrir la patinoire (toit ouvert sur les côtés) pour mettre cet espace à l'abri de la pluie, ce qui réduit aussi la consommation énergétique en hiver.

Cette réduction de taille sera peut-être une déception pour certains, mais elle permet une économie en énergie considérable (un seul groupe froid) et surtout, elle n'est pas incompatible avec la fréquentation actuelle. A noter que des stations voisines comme Les Gets ont des espaces **patinoire-loisirs** d'une taille similaire, étant entendu qu'une **patinoire-hockey** n'est pas dans les capacités financières de notre Commune.

Ces principes étant retenus, nous nous sommes attachés à aménager le reste de l'espace pour le rendre encore plus attractif et plus accueillant. Évidemment tous les aménagements actuels demeurent : pumptrack, jeux d'enfants. Nous y ajouterons un skate-park, des structures d'escalade, un espace pique-nique avec snack, des allées et des espaces végétalisés.

L'ensemble représente un investissement considérable d'environ 2.500.000€, dont la moitié pour la couverture des 800m² de l'espace patinoire. A priori cet investissement sera réparti sur 3 ans, et reste soumis à l'obtention de subventions.

Pour l'Équipe Municipale, Michel Bouvard

VOULEZ-VOUS PARTICIPER ?

Depuis le mois de septembre, un groupe d'habitants des Contamines travaille à la préparation de la fête de village 2023. Notre volonté est de conserver une fête alliant le passé et le présent en modernisant l'organisation.

Objectif : redonner de la couleur à cet évènement et réussir une belle journée.

Déjà des grands principes ont été décidés :

- La présence d'un animateur pour présenter les différents moments et stands ;
- Construire un beau défilé avec des chars, des figurants costumés, de la musique ;
- Présenter les différentes étapes du village à travers les décennies passées tout en mettant en lumière les talents d'aujourd'hui.

Nous vous contactons aujourd'hui car il nous reste moins de 4 mois pour finaliser la préparation de cette fête. Souhaitez-vous vous impliquer, et si oui, de quelle manière ?

Selon votre activité, cette participation peut être :

- Communication auprès de vos clients ;
- Le prêt d'objets (vieux skis, anciens objets,...) ;
- Participation au défilé (moniteurs, artisans, agriculteurs...);
- Décor de votre établissement et/ou costumes pour vos salariés ;
- Installation d'un stand devant votre établissement ou sur la place avec démonstration (ou pas) ;
- Repas thématique pour les restaurants,... ;
- Autre (car nous savons que vous aurez certainement de très bonnes idées à nous proposer).

Suite à l'envoi de cette information, nous vous laissons réfléchir quelques jours et **nous viendrons à votre rencontre** pour recueillir vos observations et idées, répondre à vos questions....

Le Comité de la Fête

En attendant notre visite, pour des informations complémentaires, ou pour faire part de vos suggestions, vous pouvez **nous contacter en nous envoyant un mail à l'adresse comitedelafeteauvillage@gmail.com**



Mairie
LES CONTAMINES
MONTJOIE

RÉUNION PUBLIQUE

**Présentation
de l'aménagement du centre village
et de "l'Espace de Loisirs des Loyers"**

**Mercredi 26 avril 2023 à 20h
à l'Espace animation**